

INFORMATIONS  
SEMESTRIELLES  
DÉCEMBRE 2023

# AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

OPCVM de droit français

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>10</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>15</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>21</b>
<b>Attestation du commissaire aux comptes</b>	<b>22</b>
<b>Portefeuille Titres Détaillé</b>	<b>23</b>

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Caractéristiques de l'OPC

### Classification

Actions internationales.

Le Fonds est un fonds indiciel.

### Modalité de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Capitalisation et/ou distribution par décision de la Société de Gestion.

### Régime fiscal

Le Fonds est éligible au Plan d'Épargne en Actions (« PEA » Plan d'épargne réservé aux résidents fiscaux français) et au contrat d'assurance vie. Le Fonds pourra donc servir de support de contrat d'assurance vie libellé en unités de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPCVM, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou un professionnel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation particulière, avant tout investissement. Certains revenus distribués par l'OPCVM à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

### Indicateur de référence

L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index dividendes nets réinvestis (net return).

L'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI Inc.

### Frais et commissions de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion : 0,30% TTC.

Commission de souscription acquise au Fonds : Néant.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, cet OPC a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le prospectus et repris dans les rubriques :

- Annexes aux comptes annuels/- Frais de Gestion.

- Capitaux propres/-Commissions de souscription et/ou rachat/- Frais de Gestion.

### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance en euro de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index (ci-après « l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index ») contrevalorisé en euro le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index contrevalorisé en euro est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index contrevalorisé en euro.

### Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est de type « passive ».

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## **1. Stratégie utilisée :**

Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement au sens du Règlement Disclosure sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le Fonds peut s'exposer à une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Il est attendu que le Fonds puisse partiellement s'exposer à des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie.

Le Fonds fait l'objet d'une gestion indicielle dont l'objectif est de répliquer les évolutions de la performance de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index selon une méthode de réplification synthétique de l'Indice MSCI Emerging Markets Asia.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indice MSCI Emerging Markets Asia, le Fonds aura recours à l'achat d'un panier d'actions diversifié (le « Panier »), et à un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré sur actions et indices (« total return swap ») transformant l'exposition aux titres du Panier en une exposition à l'Indice MSCI Emerging Markets Asia.

Le Fonds respectera les règles d'investissements édictées aux articles R214-21, R214-22 et R214-23 du CMF. Le Panier composé des actifs détenus directement et décrits dans la rubrique « Actifs utilisés » respecte les dispositions de l'article R 214-21 du CMF.

Par ailleurs, le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement. En effet, Amundi applique une politique d'investissement responsable (la « Politique d'Investissement Responsable ») qui consiste d'une part en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement et d'autre part en un système de notations ESG mis à la disposition de l'équipe de gestion (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)). Le Fonds pourra recourir à des instruments financiers à terme, utilisés pour la couverture et /ou l'exposition.

L'exposition du Fonds à l'indice obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap ») peut bénéficier des ratios dérogatoires applicables aux OPCVM indiciels mentionnés à l'article R214-22 du CMF. Cet article dispose que l'indice peut être composé jusqu'à hauteur de 20% maximum d'actions ou de titres de créance émis par une même entité, cette limite pouvant être portée à 35% maximum pour une seule entité émettrice lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment sur des marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants.

## **2. Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :**

L'exposition du Fonds à l'indice est obtenue au travers du contrat d'échange à terme (« total return swap »).

Le Panier est composé des actifs décrits ci-dessous détenus directement par le Fonds.

- Actions :
- Panier éligible initial

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- d'éligibilité, notamment :
  - appartenance aux principaux indices de marché
  - liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
  - notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)
- de diversification, notamment :
  - émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
  - géographique
  - sectorielle

(le « Panier éligible initial »)

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

- Panier éligible filtré du Fonds

Le Fonds intègre les risques en matière de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail au sein de la section « Informations en matière de durabilité » du présent prospectus. Le Fonds ne détiendra :

(i) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri);

(ii) Aucun titre de sociétés en violation des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ou au droit du travail, ou qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (le Pacte mondial des Nations Unies est « un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et prennent des mesures qui font progresser les objectifs de la société ») ;

(iii) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la distribution de tabac ;

(iv) Aucun titre de sociétés fortement exposées au charbon thermique, aux armes nucléaires ou au pétrole et gaz non conventionnels.

L'exclusion de ces titres repose sur l'application de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement et en un système de notations ESG mis à la disposition de l'équipe de gestion. Le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Le Fonds suit par ailleurs une approche extra-financière en sélectivité qui permet de réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement par rapport au Panier éligible initial. Les limites de l'approche extra-financière sont mentionnées dans la section « Profil de risque » ci-dessous. Les données extra-financières couvrent plus de 90% des actions détenues à l'actif du Fonds.

Par ailleurs, le Fonds investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le Fonds pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA visés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins en actions cotées. Aux fins d'interprétation de ce ratio, les actions émises par des REITs (tel que ce terme est défini par le ministère allemand des finances) ou des OPC ne sont pas considérées comme des actions.

## - Instruments de taux :

Le Fonds pourra détenir, jusqu'à 25% de son actif, des instruments financiers de type obligataire de toute nature.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales lors de leur achat de BBB- dans l'échelle S&P et Moody's (notation « investment grade »).

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

Les instruments obligataires étrangers seront libellés dans une des devises des Etats membres de l'OCDE.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le Fonds pourra détenir, à hauteur de 10% maximum, les actifs suivants :

## - Titres de créances, et instruments du marché monétaire libellés en euro :

La gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de Gestion.

En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations minimales de AA dans l'échelle S&P et Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (Etats, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

## **3. Instruments dérivés :**

Le Fonds aura recours à des instruments dérivés, notamment des instruments financiers à terme comme des total return swaps, négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Fonds contre la valeur de l'Indice MSCI Emerging Markets Asia.

Le Fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :
  - réglementés
  - organisés
  - de gré à gré

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

- Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir :

action  
 taux  
 change  
 crédit  
 volatilité

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

couverture  
 exposition  
 arbitrage  
 trading  
 autre nature

- Nature des instruments utilisés :

futures : sur actions et indices  
 options : sur actions et indices  
 contrat d'échange à terme sur rendement global (« total return swap ») : sur actions et indices  
Le Fonds pourra conclure des contrats d'échange de deux combinaisons parmi les types de flux suivants :  
- taux fixe  
- taux variable (indexés sur l'Eonia, l'Euribor, ou toute autre référence de marché)  
- performance liée à une ou plusieurs devises, actions, indices boursiers ou titres cotés, OPC ou fonds d'investissement  
- dividendes (nets ou bruts)  
 change à terme  
 autre nature

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

reconstitution d'une exposition synthétique à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index via l'utilisation de total return swaps.  
 gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index via l'utilisation de futures.  
 gestion des flux intermédiaires (dividendes, souscriptions/rachats ...) pour atteindre le degré d'exposition souhaité à un titre, un secteur d'activité, et/ou à l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index via l'utilisation d'options.

Ces instruments sont susceptibles de servir de couverture jusqu'à 100% de l'actif net du Fonds.

A titre indicatif, à la création du fonds les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) représentent environ 100% de l'actif net, ils représentent un maximum de 110% en cours de vie.

Les actifs détenus par le Fonds et sur la performance desquels portent les contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap) sont conservés auprès du dépositaire.

Le contrat d'échange à terme sur rendement global ("total return swap") est tenu en position dans les livres du dépositaire.

L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 110% de l'actif net.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du FCP, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

Les droits de vote attachés aux titres auxquels est exposé indirectement le FCP via le recours à des instruments financiers à terme ne seront pas exercés par la contrepartie.

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## **4. Titres intégrant des dérivés :**

Néant.

## **5. Dépôts et liquidités :**

Le Fonds peut, dans la limite de 20% de son actif net effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion du Fonds en lui permettant de gérer la trésorerie.

## **6. Emprunt d'espèces :**

De manière exceptionnelle et temporaire, le Fonds pourra avoir recours, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

## **7. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :**

Néant.

## **Informations relatives aux garanties financières (acquisition et cessions temporaires de titres) et aux contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, le Fonds peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la nature, la maturité, la qualité de crédit et la devise ainsi que la volatilité des prix des titres et le résultat des simulations de crises réalisées.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la Société de Gestion. Ils doivent être :

- liquides,
- cessibles à tout moment,
- diversifiés dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de l'OPCVM,
- émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poor's ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la Société de Gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçu : Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la Société de Gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçu :

Non autorisé : Les titres reçus en garantie ne peuvent être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

## **Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires et commentaires éventuels**

La Société de Gestion procède généralement par appel d'offres. Dans le cas présent, un appel d'offre global (contrat d'échange à terme et tenue de marché) a été effectué pour une partie de la gamme de Fonds AMUNDI ETF. De ce fait la Société de Gestion ne s'est pas engagée et ne s'engagera pas, pour ce Fonds spécifique, sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties des instruments

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

financiers à terme de gré-à-gré conclus, la contrepartie ayant déjà été sélectionnée à l'occasion de l'appel d'offre global. Le Fonds pourra réaliser ces opérations avec comme contreparties et intermédiaires BNP Paribas SA ou toute autre Société du groupe BNP Paribas SA.

## **Profil de risque**

Risque actions

Risque en matière de durabilité

Risque lié aux méthodologies ESG

Risque de marché lié aux controverses

Risque lié au calcul des scores ESG

Risque lié aux évolutions de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index

Risque lié aux investissements sur les titres émis par les pays émergents

Facteurs susceptibles d'influencer la capacité du Fonds à répliquer la performance de l'Indice MSCI EM ASIA

ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index

Risque de crédit

Risque de contrepartie lié au mode de réplification synthétique choisi

Risque juridique

Risque de change

Risque de liquidité

Risque de liquidité sur une place de cotation

Risque de calcul de l'Indice

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Compte rendu d'activité

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance identique à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Asia tout en conservant son éligibilité au PEA, c'est-à-dire qu'il prend l'engagement de détenir en permanence 75% de son actif en actions éligibles au PEA. Il possède donc un panier d'actions et un swap de performance qui permet d'échanger la performance des actions contre la performance de l'indice MSCI Emerging Markets Asia.

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADER UCITS ETF, la performance est de -0,37%. Celle du benchmark est de -0,10%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	106 205 760,10	125 593 191,20
INFINEON TECHNOLOGIES	82 343 073,70	76 812 786,59
DEUTSCHE POST AG NAMEN	66 791 954,67	74 286 835,41
SIEMENS AG-REG	71 382 721,04	62 241 349,44
COVESTRO AG	70 138 609,69	61 576 034,58
SAP SE	81 494 797,74	50 036 055,78
ALLIANZ SE-REG	61 530 005,50	66 770 056,15
KONINKLIJKE KPN NV	50 272 134,00	71 140 199,92
KONINKLIJKE AHOLD NV	52 032 913,92	69 020 447,60
JDE PEET'S BV	51 594 619,38	62 467 383,68

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					449 492 396,41
% de l'Actif Net					97,77%

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP PARIBAS FRANCE FRANCE					449 492 396,41
------------------------------	--	--	--	--	----------------

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				449 492 396,41
Plus d'1 an				
Ouvertes				

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres				
Cash				

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.  
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM.

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 16 octobre 2023 Ajout (i)

Le 16 octobre 2023 Ajout La Société de Gestion et le Fonds ont le statut d' « institution financière déclarante française » et ont été enregistrés auprès de l'administration fiscale américaine. Dans un premier temps, la Société de Gestion a été enregistré en tant que « Sponsoring entity » et agit pour le compte du Fonds qui sera ainsi parrainé pour les besoins de FATCA ;

Le 16 octobre 2023 Ajout (ii)

Le 16 octobre 2023 Ajout afin de se conformer à ces dispositions fiscales, le statut FATCA du Fonds nécessite d'obtenir, durant toute la période de détention des investissements dans le Fonds, des informations complémentaires d'identification de la part des investisseurs concernant leur statut FATCA. Tous les investisseurs sont tenus d'auto-certifier leur statut FATCA avant tout investissement dans le Fonds (auprès de leur intermédiaire financier, de la société de gestion, de toute entité déléguée ou du commercialisateur), notamment sous la forme des formulaires W8, W9 ou équivalents en vigueur, ou pour les FFI, fournir leur numéro GIIN. En cas de changement de circonstances ayant un impact sur leur statut FATCA déclaré, les investisseurs devront, sans délai, en informer leur intermédiaire financier, le Fonds, son entité déléguée ou le commercialisateur, par écrit, sous la forme de formulaires réactualisés ;

Le 16 octobre 2023 Ajout (iii)

Le 16 octobre 2023 Ajout dans le cadre de ses obligations de déclaration, la Société de Gestion et/ou le Fonds seront tenus de communiquer certaines informations confidentielles (incluant entre autres, le nom, l'adresse, le numéro d'identification fiscal de l'investisseur, et dans certains cas, certaines informations concernant l'investissement dans le Fonds), l'auto-certification, le numéro GIIN ou tout autre document reçu des (ou concernant les) investisseurs, et échangeront automatiquement ces informations, avec les autorités fiscales françaises et tout autre autorité compétente, en vue de se conformer à FATCA, l'IGA ou toutes autres lois ou réglementations applicables ;

Le 16 octobre 2023 Ajout (iv)

Le 16 octobre 2023 Ajout les investisseurs qui n'auraient pas documenté leur statut FATCA de manière adéquate ou qui auraient refusé de communiquer leur statut FATCA ou les informations nécessaires dans les délais requis, pourraient être qualifiés de « récalcitrants » et faire l'objet d'une déclaration de la part de leur intermédiaire financier, de la Société de Gestion et/ou du Fonds aux autorités fiscales ou gouvernementales compétentes ;

Le 16 octobre 2023 Ajout (v)

Le 16 octobre 2023 Ajout afin d'éviter les impacts potentiels résultant du mécanisme « Foreign Passthru Payment » qui pourrait s'appliquer dès le 1er janvier 2017, le Fonds, la Société de Gestion ou son entité déléguée se réserve le droit d'interdire toute souscription dans le Fonds, à compter de cette date, à n'importe quelle Institution Financière Non-participante (institution financière non-conforme à FATCA), notamment lorsque cette demande est justifiée par la protection de l'intérêt général des investisseurs dans le Fonds. Malgré les meilleurs efforts en vue de se conformer aux obligations au titre de FATCA et éviter tout prélèvement à la source, aucune garantie ne peut être donnée quant à la non-application de cette imposition ni aux conséquences d'un investissement dans le Fonds par une institution financière non-conforme à FATCA. Si le Fonds venait à être assujéti à la retenue à la source, les résultats du Fonds pourraient s'en trouver affectés. Le montant de la retenue à la source pourrait ainsi être retenu ou déduit de tout rachat ou paiement à faire à l'investisseur qui refuserait de fournir au Fonds les informations demandées ou qui ne serait pas conforme à FATCA.

Le 16 octobre 2023 Modification L'indicateur de Référence du Fonds est l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index dividendes nets réinvestis (net return). L'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index est un indice « actions » calculé et publié par le fournisseur

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

d'indices international MSCI Inc. (MSCI) qui présente les caractéristiques suivantes: a) Un univers d'investissement identique à celui de l'indice MSCI Emerging Markets Asia (l'« Indice Parent ») conçu pour mesurer la performance globale des marchés d'Asie. En avril 2023, étaient classifiés comme « pays émergents » par MSCI, comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Corée, la Malaisie, les Philippines, Taiwan et la Thaïlande (l'« Univers d'investissement »). Il couvre approximativement 85% des capitalisations boursières de chacun de ces pays. Le poids de chaque valeur dans l'Indice Parent est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indice Parent peut évoluer au cours du temps ; b) Une approche intégrant des critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) : Exclusion de certaines activités fondées sur des critères ESG tels que déterminés selon la méthodologie de MSCI ESG Research: alcool, jeux de hasard, tabac, énergie nucléaire, armes conventionnelles, armes nucléaires, armes controversées, armes à feu civiles, charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels ; Notation des sociétés restantes en fonction de leur capacité à gérer leurs risques et opportunités ESG ; la notation détermine l'admissibilité à l'inclusion dans l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index : Les sociétés qui ne sont pas des composantes existantes de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index doivent avoir une notation MSCI ESG supérieure ou égale à « BB » et une notation MSCI ESG Controversies supérieure ou égale à « 3 » pour être admissibles ; Les composantes de l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index doivent avoir une notation MSCI ESG supérieure ou égale à « BB » et une notation MSCI ESG Controversies supérieure ou égale à « 1 » pour être admissibles. L'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index est ensuite construit en adoptant une approche « Best-in-Class » aux titres admissibles restants dans l'univers sélectionné : seuls les titres des sociétés avec les notations ESG les plus élevées et qui représentent 50 % de la capitalisation boursière dans chaque secteur de la classification Global Industry Classification Standard (GICS) de l'Indice Parent sont inclus dans l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index. L'approche Best-in-Class vise à privilégier les sociétés les plus performantes au sein d'un univers, d'un secteur ou d'une classe. Avec ce filtre « Best-in-Class », le Fonds suit une approche extra-financière engageante permettant de réduire d'au moins 20 % la taille de l'Univers d'Investissement (en nombre d'émetteurs). La méthodologie de notation MSCI ESG se fonde sur des règles conçues pour mesurer la résistance des entreprises aux risques ESG importants et durables au sein de leur secteur. Elle repose sur des enjeux ESG clés, concentrés au niveau des frictions pouvant exister entre le cœur de métier d'une entreprise et les questions propres à son secteur d'activité, pouvant engendrer d'importants risques ainsi que des opportunités. Les enjeux ESG clés sont pondérés en fonction de leur impact et de l'horizon temporel du risque ou de l'opportunité. Par exemple, il peut s'agir, entre autres, des questions de stress hydrique, d'émissions de carbone, de la gestion de la main-d'œuvre ou d'éthique des affaires. Le taux de couverture extra-financier représente plus de 90 % des titres qui composent l'Indice MSCI EM ASIA ESG Leaders Select 5% Issuer Custom Capped Index.

Le 16 octobre 2023 Suppression Les indices MSCI officiels sont des indices calculés par MSCI en utilisant : les prix de clôture officiels des bourses de cotation des titres constituant les taux de change au fixing de clôture de 16h00 de WM Reuters

Le 16 octobre 2023 Suppression Les indices MSCI ont pour objectif de refléter au plus près l'évolution des marchés actions. A cet effet ils font l'objet d'une révision régulière afin de tenir compte des changements qui impactent la capitalisation d'une valeur (nombre de titres et flottant) ou encore sa classification sectorielle. Les principales révisions sont les suivantes : · révisions en temps réel pour les principaux changements dans la structure du capital d'une société (fusion/acquisition, larges émissions de droits ou introductions en bourse...) ; · révisions trimestrielles (fin février, mai, août et novembre) pour les prises en compte des événements de marché significatifs ; · révisions semestrielles (fin mai et novembre) pour les rebalancements ; · révisions annuelles (fin mai) pour une révision totale et complète de l'univers d'investissement de l'ensemble des pays couverts par les indices.

Le 16 octobre 2023 Ajout Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus. Les principales incidences négatives des décisions d'investissement au sens du Règlement Disclosure sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

négatives. Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote. Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la Société de Gestion disponible sur son site internet : [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, le Fonds peut s'exposer à une activité économique qui contribue à un objectif environnemental au sens de l'article 5 du Règlement sur la Taxonomie. Il est attendu que le Fonds puisse partiellement s'exposer à des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables au sens des articles 3 et 9 du Règlement sur la Taxonomie.

Le 16 octobre 2023 Ajout L'exposition du Fonds à l'Indice est obtenue au travers du contrat d'échange à terme ou total return swap. Le Panier est composé des actifs décrits ci-dessous détenus directement par le Fonds.

- Actions Panier éligible initial Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères : - d'éligibilité, notamment : appartenance aux principaux indices de marché liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) - de diversification, notamment : émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) géographique sectorielle (le « Panier éligible initial ») Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

Panier éligible filtré du Fonds Le Fonds intègre les risques en matière de durabilité et prend en compte les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans son processus d'investissement, comme indiqué plus en détail au sein de la section « Informations en matière de durabilité » du présent prospectus. Le Fonds ne détiendra: (i) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la vente d'armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques et à uranium appauvri); (ii) Aucun titre de sociétés en violation des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ou au droit du travail, ou qui violent, de manière grave et répétée, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (le Pacte mondial des Nations Unies est « un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et prennent des mesures qui font progresser les objectifs de la société ») ; (iii) Aucun titre de sociétés impliquées dans la production ou la distribution de tabac ; (iv) Aucun titre de sociétés fortement exposées au charbon thermique, aux armes nucléaires ou au pétrole et gaz non conventionnels. L'exclusion de ces titres repose sur l'application de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi qui consiste en une politique d'exclusions ciblées selon la stratégie d'investissement et en un système de notations ESG mis à la disposition de l'équipe de gestion. Le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)). Le Fonds suit par ailleurs une approche extra-financière en sélectivité qui permet de réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement par rapport au Panier éligible initial. Les limites de l'approche extra financière sont mentionnées dans la section « Profil de risque » ci-dessous. Les données extra-financières couvrent plus de 90% des actions détenues à l'actif du Fonds. Par ailleurs, le Fonds investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions. L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Dans le cadre de ces investissements le Fonds pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la Société de Gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA visés à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier. Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Fonds, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion. Le Fonds sera en permanence investi à hauteur de 90% au moins en actions cotées. Aux fins d'interprétation de ce ratio, les actions émises par des REITs (tel que ce terme est défini par le ministère allemand des finances) ou des OPC ne sont pas considérées comme des actions.

Le 16 octobre 2023 Ajout - Risques en matière de durabilité Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance de tels

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le Fonds. Le Fonds est fortement exposé à des pays qui pourraient avoir un système normatif et/ou un niveau d'exigences réglementaire plus faible(s) en matière de transparence sur la prise en compte des facteurs de durabilité, et peut par conséquent être davantage exposé aux risques en matière de durabilité. Des informations supplémentaires sont disponibles dans la section « Informations en matière de durabilité » du Prospectus. - Risque lié aux méthodologies ESG : Les indices à composante ESG utilisent généralement des approches Best-In-Class ou en amélioration de note relatives à un univers d'investissement de départ. Compte tenu de cet univers d'investissement initial, il est possible que des émetteurs ayant une faible notation ESG soient inclus dans la composition de l'indice, tout en respectant les critères des approches mises en œuvre au sein de la méthodologie de l'indice. - Risque de marché lié aux controverses : Les entreprises ayant satisfait aux critères de sélection d'un indice peuvent, de manière soudaine et inattendue, être affectées par une controverse sérieuse, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Fonds. Lorsque ces valeurs sont incluses dans la composition de l'indice, elles sont susceptibles d'être détenues jusqu'au prochain rebalancement de l'indice. - Risque lié au calcul des scores ESG : La plupart des scores et notations ESG sont définis en termes relatifs, comparant un émetteur à un groupe de pairs. Par conséquent, les émetteurs perçus par le marché comme ayant des pratiques ESG médiocres pourraient potentiellement être bien noté si les autres émetteurs de son groupe de pairs ont des standards inférieurs en terme de pratiques ESG. Les scores et notations ESG sont calculés par un prestataire externe à partir de données, modèles et estimations qui lui sont propres, en utilisant des vecteurs d'informations différents en fonction de chaque émetteur. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et hétérogènes. La fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision peuvent parfois représenter une limite à ce cadre d'investissement.

Le 16 octobre 2023 Ajout INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE REGLEMENT (UE) 2019/2088 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (le "Règlement Disclosure") En application du Règlement Disclosure la Société de Gestion est tenue de décrire la manière dont les risques en matière de durabilité (tels que définis ci-dessous) sont intégrés dans ses décisions d'investissement, ainsi que les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des fonds qu'elle gère. Les incidences des risques en matière de durabilité peuvent être nombreuses et variées en fonction d'autres risques spécifiques, d'une région et/ou d'une classe d'actifs auxquels les fonds sont exposés. En général, lorsqu'un actif est exposé à un risque en matière de durabilité, cela peut avoir un impact négatif sur sa valeur et entraîner sa perte totale, ce qui pourrait affecter négativement la valeur liquidative des fonds concernés. L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité doit être conduite pour chaque fonds. Des informations plus détaillées figurent dans la section « Profil de Risque » du Prospectus. « Facteurs de durabilité » signifie des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. « Risque en matière de durabilité » signifie un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité peuvent soit représenter un risque en eux-mêmes, soit avoir une incidence sur d'autres risques tels que les risques de marché, les risques opérationnels, le risque de liquidité ou le risque de contrepartie, en contribuant significativement à l'exposition du fonds à ces risques. L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'un fonds est complexe et peut être basée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, obsolètes et/ou inexactes. Même lorsque ces données sont identifiées, rien ne garantit qu'elles soient correctement évaluées. Les risques en matière de durabilité sont liés, entre autres, aux événements « climat » résultant du changement climatique (les « Risques Physiques ») ou à la réponse de la société face au changement climatique (les « Risques de Transition »), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité. En mettant en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de Gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection,

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com). Concernant les fonds ETFs dont l'objectif de gestion est de répliquer l'évolution d'un indice, les risques en matière de durabilité ne peuvent influencer les décisions d'investissement puisque le fonds est exposé aux constituants de l'indice ou investi directement dans ces constituants. REGLEMENT (UE) 2020/852 SUR L'ETABLISSEMENT D'UN CADRE VISANT A FAVORISER LES INVESTISSEMENTS DURABLES (le « Règlement sur la Taxonomie ») Le Règlement sur la Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Il identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au Fonds qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 16 octobre 2023 Ajout MSCI ET SES CONCEDANTS N'ONT PAS D'AUTRE LIEN AVEC LE DETENTEUR DE LICENCE QUE LA LICENCE QUI A ETE ATTRIBUEE POUR L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS ASIA® ET LES MARQUES DEPOSEES ASSOCIEES A DES FINS D'UTILISATION EN RAPPORT AVEC LE AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF. MSCI ET SES CONCEDANTS: NE FONT AUCUNE DECLARATION DE GARANTIE QUANT A L'OPPORTUNITE D'UNE TRANSACTION SUR LES PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF QU'ILS S'ABSTIENNENT EGALEMENT DE VENDRE ET DE PROMOUVOIR. NE DELIVRENT AUCUNE RECOMMANDATION D'INVESTISSEMENT A QUICQUE EN CE QUI CONCERNE LE AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF OU QUELQUE AUTRE TITRE QUE CE SOIT. N'ENDOSSENT AUCUNE RESPONSABILITE NI OBLIGATION QUANT A LA DATE DE LANCEMENT, LA QUANTITE ET LE PRIX DES PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF, ET NE PRENNENT AUCUNE DECISION A CE SUJET. N'ENDOSSENT AUCUNE RESPONSABILITE NI OBLIGATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION, LA GESTION OU LA COMMERCIALISATION DU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF. NE SONT PAS TENUS DE PRENDRE EN CONSIDERATION LES BESOINS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF OU DE SES DETENTEURS DE PARTS POUR DETERMINER, COMPOSER OU CALCULER L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS ASIA®.

Le 16 octobre 2023 Ajout MSCI ET SES CONCEDANTS DECLINENT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE AU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF. PLUS PARTICULIEREMENT, • MSCI ET SES CONCEDANTS NE FOURNISSENT NI N'ASSURENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT CONCERNANT: • LES RESULTATS DEVANT ETRE OBTENUS PAR LE AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF, LE DETENTEUR DE PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF OU TOUTE PERSONNE IMPLIQUEE DANS L'UTILISATION DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS ASIA® ET DES DONNEES INCLUSES DANS MSCI EMERGING MARKETS ASIA®; • L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITE DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS ASIA® ET DES DONNEES QU'IL CONTIENT; • LA NEGOCIABILITE DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS ASIA® ET DE SES DONNEES AINSI QUE LEUR ADEQUATION A UN USAGE PRECIS OU A UNE FIN PARTICULIERE; • MSCI ET SES CONCEDANTS NE PEUVENT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

QUELQUE ERREUR, OMISSION OU INTERRUPTION QUE CE SOIT DANS L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS ASIA® OU LES DONNEES QU'IL CONTIENT; • EN AUCUN CAS, MSCI OU SES CONCEDANTS NE PEUVENT ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE QUELQUE MANQUE A GAGNER QUE CE SOIT. IL EN VA DE MEME POUR TOUT DOMMAGE OU PERTE INDIRECTS MEME SI MSCI ET SES CONCEDANTS ONT ETE AVERTIS DE L'EXISTENCE DE TELS RISQUES. LE CONTRAT DE LICENCE ENTRE AMUNDI ASSET MANAGEMENT ET MSCI A ETE ETABLI DANS LEUR SEUL INTERET ET NON DANS CELUI DES DETENEURS DE PARTS DU AMUNDI ETF PEA MSCI EMERGING ASIA UCITS ETF OU DE TIERS.

Le 16 octobre 2023 Modification Date de mise à jour du prospectus : 16 octobre 2023

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Informations spécifiques

### Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.  
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

### Soft commissions

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

### Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

### Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

### Fonds du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.



**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Composition de l'actif au 29 décembre 2023**

**AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF, et en application des dispositions de l'article L.214-17 du Code monétaire et financier et de l'article 411-125 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers relatives au contrôle de la composition de l'actif, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans la composition de l'actif au 29 décembre 2023 ci-jointe.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient de nous prononcer sur la cohérence des informations contenues dans la composition de l'actif avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté essentiellement à réaliser des procédures analytiques et des entretiens avec les personnes qui produisent et contrôlent les informations données.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la cohérence des informations figurant dans le document joint avec la connaissance que nous avons de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement acquise dans le cadre de notre mission de certification des comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.02.13 11:14:31 +0100

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex*  
*T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Portefeuille titres détaillé en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	76 387	18 481 834,65	4,02
BASF SE	EUR	372 992	18 194 549,76	3,95
COMMERZBANK AG	EUR	1 249 898	13 448 902,48	2,93
COVESTRO AG	EUR	163 737	8 625 665,16	1,87
E.ON AG NOM.	EUR	1 595 511	19 385 458,65	4,21
GEA GROUP	EUR	8 721	328 694,49	0,08
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	246 000	9 298 800,00	2,02
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	16 461	6 174 521,10	1,35
SAP SE	EUR	272 254	37 973 987,92	8,26
SIEMENS AG-REG	EUR	82 875	14 082 120,00	3,06
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>145 994 534,21</b>	<b>31,75</b>
<b>AUTRICHE</b>				
OMV AG	EUR	171 623	6 825 446,71	1,48
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>6 825 446,71</b>	<b>1,48</b>
<b>BELGIQUE</b>				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	59 810	4 719 009,00	1,03
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>4 719 009,00</b>	<b>1,03</b>
<b>BERMUDES</b>				
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	37 351	8 246 873,58	1,80
<b>TOTAL BERMUDES</b>			<b>8 246 873,58</b>	<b>1,80</b>
<b>DANEMARK</b>				
PANDORA A/S	DKK	62 654	7 843 359,13	1,71
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>7 843 359,13</b>	<b>1,71</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ABBVIE	USD	39 767	5 578 863,88	1,21
ALPHABET- A	USD	43 898	5 551 180,57	1,20
ALPHABET-C-	USD	119 368	15 228 834,69	3,32
ELEVANCE HEALTH INC	USD	10 250	4 375 585,03	0,95
KLA TENCOR	USD	1 051	553 067,76	0,13
MERCADOLIBRE	USD	938	1 334 453,92	0,29
MICROSOFT CORP	USD	5 274	1 795 351,43	0,39
NVIDIA CORP	USD	303	135 836,38	0,03
PEPSICO INC	USD	14 856	2 284 110,84	0,49
PRUDENTIAL FINANCIAL INC	USD	8 409	789 478,47	0,17

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QUALCOMM INC	USD	12 490	1 635 295,07	0,36
TESLA INC	USD	23 712	5 333 777,90	1,16
ZSCALER INC	USD	3 291	660 076,91	0,15
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>45 255 912,85</b>	<b>9,85</b>
<b>FINLANDE</b>				
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	35 499	1 486 343,13	0,32
NORDEA BANK ABP	EUR	242 848	2 726 211,65	0,59
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>4 212 554,78</b>	<b>0,91</b>
<b>IRLANDE</b>				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	14 270	4 533 097,09	0,98
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>4 533 097,09</b>	<b>0,98</b>
<b>ITALIE</b>				
FERRARI NV	EUR	46 765	14 272 678,00	3,10
INTESA SANPAOLO	EUR	14 793 439	39 106 456,00	8,51
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>53 379 134,00</b>	<b>11,61</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
TENARIS SA ORD REG	EUR	37 158	585 052,71	0,13
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>585 052,71</b>	<b>0,13</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	20 298	9 539 045,10	2,08
ASML HOLDING NV	EUR	27 545	18 777 426,50	4,08
ASR NEDERLAND NV	EUR	185 144	7 905 648,80	1,72
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	1 022 730	33 770 544,60	7,35
RANDSTAD N.V.	EUR	235 589	13 362 608,08	2,91
STELLANTIS NV	EUR	1 856 506	39 265 101,90	8,54
WOLTERS KLUWER	EUR	128 027	16 477 074,90	3,58
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>139 097 449,88</b>	<b>30,26</b>
<b>PORTUGAL</b>				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	347 256	4 632 395,04	1,01
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>4 632 395,04</b>	<b>1,01</b>
<b>SUEDE</b>				
SSAB SVENSKT STAL B	SEK	1 744 044	12 075 536,63	2,63
SVENSKA CELLULOSA -B- FREE	SEK	22 363	303 530,14	0,06
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>12 379 066,77</b>	<b>2,69</b>
<b>SUISSE</b>				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	437 201	19 765 857,21	4,30
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>19 765 857,21</b>	<b>4,30</b>

# OPCVM AMUNDI PEA MSCI EMERGING ASIA ESG LEADERS UCITS ETF

## Portefeuille titres détaillé en EUR (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>457 469 742,96</b>	<b>99,51</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>457 469 742,96</b>	<b>99,51</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps TRS</b>				
SWAP BNP	EUR	449 492 396,41	2 546 984,84	0,55
<b>TOTAL Swaps TRS</b>			<b>2 546 984,84</b>	<b>0,55</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>2 546 984,84</b>	<b>0,55</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>2 546 984,84</b>	<b>0,55</b>
<b>Créances</b>			<b>9 537 574,69</b>	<b>2,07</b>
<b>Dettes</b>			<b>-9 888 890,22</b>	<b>-2,15</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>79 107,49</b>	<b>0,02</b>
<b>Actif net</b>			<b>459 744 519,76</b>	<b>100,00</b>

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Sièges social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT